

CHARTIER Guy
8 rue Madame de Sévigné
Lanhélin
35720 MESNIL-ROC'H
Tel 0687238306

Le 10.08.2026

OBJET: Changement d'affectation des zones dans le nouveau PLUI

Madame la Commissaire Enquêtrice

Moi et également des voisins ont eu la désagréable surprise d'apprendre , par hasard , que nos résidences et leurs terrains , qui étaient en zone UE (urbanisme et entreprise) avec l'ancien PLU , sont passés en zone AC (totalement à vocation agricole) dans PLUI .

Dans le nouveau PLUI , j'ai constaté qu'un terrain , sur la commune de Lanhélin , **qui était cultivé** est passé en zone de construction prioritaire .

Je me permets de penser que l'on a fait un échange pour permettre , sur le papier , de ne pas avoir diminué les surfaces de zones agricoles .

En analysant les faits à plus long terme , la vision de nos élus est de dissocier le foncier du bâti , afin de favoriser l'accession à la propriété (proposition de loi de Mr LAGLEIZE) qui a été transformée en BRS (Bail Réel Solidaire) , Article L255-1 à L255-19 du code de la construction et de l'habitation dont le cadre est rattaché à l'article L329-1 du code de l'urbanisme .

Je suis inquiet en pensant qu'un jour nos terrains seront repris par les Organismes fonciers solidaires (voir privés) avec des tarifs de la terre agricole et ensuite viabilisés pour des constructions . Je vous laisse imaginer la belle opération financière , dont les communes sont parties prenantes .

Le PLUI actuel a dévalorisé nos biens et ruiné nos investissements .

J'espère pouvoir être présent lors d'une de vos réunions .

Salutations

CHARTIER Guy

